

Règlements officiels jeu-concours « Que Gusto ! »

(Le genre masculin est utilisé uniquement afin d'alléger le contenu)

Toute participation à ce jeu-concours est considérée comme une acceptation sans réserve et inconditionnelle au présent règlement. En cas de difficultés d'interprétation entre ce règlement et tout texte faisant référence à ce jeu-concours, seul le présent règlement sera considéré comme valable.

Admissibilité

L'organisateur de ce jeu-concours est Espresso communication & design inc. ci-après désigné sous le nom « ESPRESSO », dont le siège social est situé 4428, boulevard Saint-Laurent, suite 300 H2W1Z5 Montréal, Qc, Canada immatriculée sous le numéro 1144586782, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat **du 14/06/2019 à 00h00 au 14/07/2019 à 23h59**.

Les participants doivent résider en **France métropolitaine (Corse comprise)** et avoir impérativement dix-huit (18) ans à la date de leur participation au concours. La remise du prix sera convenue entre les parties lors d'un entretien téléphonique. Une pièce d'identité valide avec photo et confirmant la majorité du participant devra être présentée lors de la réclamation du prix. Toute omission, inexactitude apparaissant à la présentation de cette pièce d'identité pourra entraîner l'invalidation de la victoire du participant, ESPRESSO désignant alors un nouveau gagnant conforme aux exigences du présent règlement.

Les personnes suivantes ne sont pas admissibles au concours : Employés de ESPRESSO, des partenaires du Festival Que Gusto, d'Aeromexico et du Groupe Central Hoteles, employés de ses agences de publicité ou de promotion, employés de ses cessionnaires ainsi que de ses fournisseurs de services d'impression/web ou des fournisseurs du prix; et les membres de la famille immédiate ou membres du foyer de l'une ou l'autre des personnes précitées ci-avant. Dans le présent règlement, «famille immédiate» désigne le conjoint, les enfants, les frères et les sœurs, les parents et leur conjoint.

Fonctionnement

En remplissant le formulaire électronique à l'adresse www.festivalquegusto.com vous devenez automatiquement admissible au concours. Aucune obligation d'achat. Une seule participation par personne est autorisée sur la durée du jeu-concours.

Le gagnant du concours sera déterminé par tirage au sort parmi toutes les inscriptions reçues entre le 14 juin 2019 à 00h00 et le 14 juillet 2019 à 23h59 (Heure de Paris). Seul le premier nom qui sera tiré au sort recevra le prix.

Description et valeur des prix

Un voyage à Mexico City, pour 2 personnes incluant 1 lot de 2 billets d'avion aller-retour en classe économique au départ de Paris vers Mexico City, offerts par Aeromexico, compagnie aérienne officielle du Festival.

Ainsi qu'un séjour de cinq (5) nuitées à Mexico City dans l'un des établissements du Groupe Central Hoteles en chambre double pour 2 personnes (le gagnant et son invité).

Le séjour ne comprend pas: les repas et les boissons, les taxes de séjour, les transferts, les excursions facultatives et les achats personnels et toutes autres dépenses non expressément énoncées ici.

Il appartiendra aux gagnants de se rendre à l'aéroport par leurs propres moyens. La non présentation du gagnant à l'enregistrement pour le vol dans les délais fixés par la compagnie aérienne entraînera la perte totale et sans indemnité de son gain.

Le gagnant et son invité doivent avoir un passeport et des assurances valides au moment du voyage, et être en règles sur les éventuelles conditions administratives qu'exigerait le Mexique pour se rendre sur son territoire. Le gagnant et son invité partiront dans tous les cas à la même date du même

Termes et Conditions d'un lot de 2 billets offerts par Aeromexico

Deux billets d'avion, en Classe Economique, au départ de Paris et à destination de Mexico.

- Le billet doit être émis au plus tard le **20 décembre 2019**.
- La période de voyage commence le **14 août 2019 jusqu'au 20 janvier 2020** (dernier retour)
- Billet sous réserve de disponibilité dans la classe spécifique au moment de la réservation avec restrictions en haute saison et période d'embargo, ci-dessous
- Période d'embargo : du 16 décembre 2019 au 10 janvier 2020 inclus
- Valable pour voyager uniquement au départ de Paris CDG
- Le billet est non transférable, non remboursable et n'a aucune valeur monétaire
- Billet valable uniquement sur les lignes opérées par Aeromexico
- Le gagnant doit être majeur, âgé de plus de 18 ans et résident Européen
- Taxes d'aéroport à acquitter par le gagnant

Valeur totale du prix

La valeur totale du prix est de **3 700 euros** incluant les taxes. Ce prix n'est pas échangeable, ni monnayable et ne pourra être combiné avec aucune autre promotion.

Dates du concours et du tirage

Le concours sera lancé le vendredi 14 juin 2019 à 00h00 sur le site www.festivalquegusto.com et se terminera le dimanche 14 juillet 2019 à 23 h 59 (Heure de Paris).

Le tirage au sort parmi toutes les entrées reçues aura lieu le **mardi 16 juillet 2019** à 15 h (Heure de Paris), aux bureaux de espresso communication & design inc. 4428 boul Saint-Laurent, #300, Montréal, Québec, Canada, H2W 1Z5. Le gagnant sera avisé par mail, ou par téléphone ou par l'entremise des médias sociaux. Il est essentiel de fournir une adresse mail valide, l'absence de réponse au mail l'avisant de sa victoire dans un délai de 5 (cinq) jours entraînera la perte de son gain, irrévocable et sans droit à indemnité.

L'annonce du nom du gagnant aura lieu le **mardi 30 juillet 2019** sur le site web festivalquegusto.com ainsi que sur les réseaux sociaux, et par tout moyen jugé pertinent par ESPRESSO.

Si le gagnant ne peut être joint durant les cinq jours suivant le tirage au sort, ou si le gagnant ne se conforme pas aux règlements du concours, le prix ne sera pas attribué et un nouveau tirage au sort sera effectué. Le prix doit être accepté tel quel et ne peut être ni transféré, cédé ni échangé contre de l'argent ou tout autre gain. ESPRESSO peut, à sa discrétion, remplacer le prix par un prix d'une valeur équivalente, pour quelque raison que ce soit. En cas d'annulation, pour toute raison invoquée, le voyage ne pourra être reporté.

Utilisation des données personnelles des participants

Les informations des participants sont enregistrées et utilisées par « ESPRESSO » pour mémoriser leur participation au jeu-concours et permettre l'attribution du lot.

Les participants peuvent, pour des motifs légitimes, s'opposer à ce que leurs données personnelles communiquées dans le cadre de ce jeu fassent l'objet d'un traitement. Ils disposent également d'un droit d'opposition à ce qu'elles soient utilisées à des fins de prospection commerciale, en dehors de la participation à ce jeu-concours, qu'ils peuvent faire valoir dès l'enregistrement de leur participation en s'adressant par courrier à « ESPRESSO » dont l'adresse est mentionnée à l'article 1.

Le gagnant autorise « ESPRESSO » à utiliser à titre publicitaire ou de relations publiques leurs coordonnées (nom, prénom), sur quelque support que ce soit, sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de leur lot.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, tout participant a le droit d'exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées, les informations le concernant qui seraient inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées en s'adressant par courrier à l'organisatrice, dont l'adresse est mentionnée à l'article 1.

En s'inscrivant à ce concours, chaque participant consent au présent règlement officiel du concours et les décisions de ESPRESSO qui seront finales, et non susceptibles de recours. Toute fausse déclaration de la part d'un participant entraîne automatiquement sa disqualification du concours.

Responsabilité

ESPRESSO décline toute responsabilité relativement à l'impossibilité de connexion au réseau, à des transmissions informatiques non réussies, incomplètes, mutilées ou différées, à des défaillances du réseau Internet, à des problèmes d'ordre matériel ou logiciel ou à tout autre trouble technique, ou encore à toute défaillance de la communication ou circonstance affectant, perturbant ou altérant le concours d'une façon ou d'une autre, y compris, sans limitation aucune, la réception des inscriptions, l'admissibilité des participants au concours, la transmission de l'avis à la personne gagnante, sa réponse à cet avis, ou encore relativement à tout dommage occasionné à l'ordinateur du participant à la suite de sa participation au concours ou du téléchargement de l'information requise pour y participer.

ESPRESSO décline toute responsabilité relative aux gains des gagnants, quant au bon déroulement du voyage et du séjour du gagnant et de son invité, qui seront toujours sous leur propre responsabilité et dépendront de leurs propres assurances. Le gagnant dégage ESPRESSO contre toute réclamation, plainte, demande d'indemnité et assume intégralement et sans condition les risques inhérents à tout déplacement et séjour induit par sa victoire au présent concours. Le gagnant et participants dans leur ensemble s'engagent à une obligation de confidentialité sur le déroulement du concours et sur tout différent qui pourrait les opposer pour tout motif à ESPRESSO, faute de quoi ESPRESSO pourra valablement faire valoir un droit à indemnité égal à la valeur du prix du concours.

ESPRESSO s'engage (sur une obligation de moyen) à protéger la confidentialité des renseignements personnels que vous partagez dans le cadre de ce concours. Les renseignements fournis ici ne pourront être vendus, loués ou fournis à des tierces parties pour fins de commerce sans votre consentement explicite.

Toute tentative d'inscription utilisant un moyen électronique, informatique ou autre contraire à l'esprit de ce concours (ex: piratage informatique, envoi massif de mails, etc.) sera automatiquement rejeté et pourrait être référé aux autorités judiciaires compétentes. Tout bulletin de participation automatisé sera repéré et rejeté.

Si les coordonnées d'un participant changent au cours de la période, le participant doit informer rapidement l'organisateur du changement. Une demande d'accès ou de modification de toute information fournie doit être faite par écrit et envoyé à l'organisateur.

Termes et Conditions Facebook©

Ce concours n'est en aucune façon commandité ou administré par Facebook©. En participant, la personne accepte de dégager Facebook© de et contre toute réclamation, demande, responsabilité ou dommages découlant de sa participation ou liées à l'acceptation du prix (y compris, sans limitation, toute perte de biens ou des dommages).

Annulation

ESPRESSO se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'annuler ou de suspendre le présent concours advenant le cas où un virus, un bogue ou tout autre facteur, échappant au contrôle raisonnable de ESPRESSO venait à altérer la sécurité ou la gestion adéquate du présent concours.

Assujettissement

Ce concours est assujéti aux lois françaises et n'est pas en vigueur là où la loi l'interdit. Tout différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours peut être soumis mais seul ESPRESSO aura compétence pour décider de la réponse à y donner. Tout différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis uniquement aux fins d'une intervention amiable pour tenter de le régler, sans obligation de résultat de la part de ESPRESSO.

LE PRÉSENT RÈGLEMENT DU CONCOURS A ÉTÉ DÉPOSÉ PAR ESPRESSO, ET NE POURRA FAIRE L'OBJET D'AUCUNE CONTESTATION RELATIVE AUX CONTENUS DE CE RÈGLEMENT, QUI SERONT IDENTIQUES ENTRE LA DATE DU DÉBUT DU CONCOURS, SON TERME, ET DANS LES 12 (DOUZE) MOIS SUIVANTS LE RETOUR DU GAGNANT À SON DOMICILE APRÈS SON VOYAGE ET SÉJOUR.

Le règlement du jeu est déposé à la SELARL ACTA - PIERSON et ASSOCIES titulaire d'un office d'huissier de justice domiciliée 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3. Le dépôt de ce règlement de jeu-concours a été effectué via le site internet : reglementdejeu.com.

Le règlement pourra être consulté sur le site suivant : festivalquegusto.com/concours/ Il peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande.

© 2019 ESPRESSO